

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 18 juin 2026

Grève illimitée des ambulanciers du CHU de Toulouse — Vendredi 19 juin 2026 : journée nationale de mobilisation

Manifestation autour du site du CHU Purpan — 6h00

Les ambulanciers et ambulancières inter-hospitaliers du CHU de Toulouse sont en grève illimitée depuis le 11 mai 2026. Ce mouvement, porté par 80 % des 65 agents du Service Transport Patients, est soutenu par les syndicats CGT et SUD. Il traduit un refus catégorique d'une situation d'injustice persistante : celle d'un établissement qui continue de nier à ses ambulanciers la reconnaissance à laquelle la loi leur donne pourtant droit.

Après plus de cinq semaines de mobilisation, la direction du CHU de Toulouse n'a toujours pas apporté de réponse satisfaisante à nos revendications légitimes. Nous avons pourtant fait plusieurs pas en direction du dialogue : abandon de certaines exigences salariales, contre-proposition formelle déposée le 7 juin 2026, ouverture à un groupe de travail paritaire. Toutes ces démarches ont été rejetées ou ignorées. Face à ce mur, nous intensifions notre action.

Vendredi 19 juin : manifestation au CHU Purpan

Le vendredi 19 juin 2026, les ambulanciers du CHU de Toulouse organisent une manifestation autour du site du CHU Purpan. Nous appelons l'ensemble des personnels hospitaliers, les organisations syndicales, les associations de patients et tous les citoyens solidaires à se joindre à ce rassemblement.

Cette journée sera un signal fort envoyé à la direction de l'établissement et à la ministre de la Santé : le temps des atteroiements est révolu. Les ambulanciers hospitaliers exigent que leurs droits soient respectés.

Un soutien politique sans précédent : tous les députés de Haute-Garonne à nos côtés

Notre combat a franchi les portes de l'Assemblée nationale. L'ensemble des députés de la Haute-Garonne ont pris position publiquement en notre faveur, interpellant le directeur général du CHU, M. Jean-François Lefebvre, et alertant la ministre de la Santé sur notre situation.

Ce soutien transpartisan témoigne d'une réalité que la direction du CHU ne peut continuer d'ignorer : notre revendication n'est pas sectorielle, elle touche à l'équité dans toute la fonction publique hospitalière. Comme l'ont souligné les représentants de la Nation, le dialogue social ne peut se réduire à une succession de réunions sans issue, et les contraintes budgétaires ne peuvent être opposées indéfiniment à des agents qui font tourner l'hôpital public chaque jour.

Nos revendications s'appuient sur des textes réglementaires clairs : le décret n°2022-1658

du 26 décembre 2022 intègre les ambulanciers hospitaliers à la filière soignante de la fonction publique hospitalière. Une décision du Conseil d'État (n° 467063 du 19 juillet 2023) a confirmé notre droit à des indemnités spécifiques. D'autres CHU ont mis en œuvre ces droits. Pas Toulouse.

Un problème d'équité nationale : la direction du CHU doit agir

Le mouvement de Toulouse révèle une injustice qui dépasse notre seul établissement. Les ambulanciers inter-hospitaliers assurent des missions soignantes à part entière :

- 56 843 transports réalisés en 2025 au CHU de Toulouse, dont 3 751 transports psychiatriques sous contrainte et 734 transports pénitentiaires
- Prise en charge de patients dont l'état peut évoluer pendant le transport, avec transmission d'informations médicales au SAMU
- Intervention en situation d'urgence, sans encadrement soignant immédiat, dans un cadre médico-légal strict
- Diplôme d'État d'Ambulancier, Formation d'Adaptation à l'Emploi — des professionnels reconnus par la loi, mais pas par leur direction

Malgré cela, le CHU de Toulouse maintient les ambulanciers rattachés au pôle logistique, verrou administratif qui leur interdit l'accès à toute reconnaissance et valorisation statutaire. Ce choix est contraire à la loi, contraire à l'intérêt des patients, et moralement inacceptable.

Appel à tous les ambulanciers de la fonction publique hospitalière : rejoignez le mouvement !

Le combat de Toulouse est votre combat. Dans tous les CHU et établissements de santé de France, des ambulanciers exercent les mêmes missions, portent les mêmes responsabilités, et se heurtent aux mêmes murs : rattachements inadaptés, fiches de poste qui ne reflètent pas la réalité, formations inexistantes, rémunérations dérisoires au regard des risques assumés.

Nous lançons un appel solennel à l'ensemble des ambulancières et ambulanciers de la fonction publique hospitalière en France :

Entrez en grève. Rejoignez-nous. Exigez l'application du décret n°2022-1658.

Il est temps d'uniformiser et de revaloriser notre métier à l'échelle nationale.

Ensemble, nous pouvons obtenir que le droit soit enfin respecté, que les ambulanciers hospitaliers soient reconnus comme les soignants qu'ils sont, et que nos conditions de travail soient à la hauteur des responsabilités que nous assumons chaque jour, au service des patients et de l'hôpital public.

Contacts presse

Victor Alava, Syndicat SUD Solidaires Toulouse : 06 69 12 01 65

Sébastien Goussy, CGT CHU Toulouse : 06 64 86 15 83

Jérôme Jean Charles, délégué du personnel ambulancier : 06 86 69 90 95

Laurent Bezia, délégué du personnel ambulancier : 07 60 40 80 08

Courriel : bezialaurent@gmail.com

Site & revue de presse : <https://bezialaurent-lang.github.io/ambulancierschutoulouse/blog/>

Cagnotte de solidarité Leetchi : <https://www.leetchi.com/fr/c/soutien-aux-ambulanciers-du-chu-de-toulouse-stop-a-linjustice-3865888>

En grève illimitée depuis le 11 mai 2026 — pour la reconnaissance de nos droits, pour la sécurité des patients